



AILE PARLEMENTAIRE
DU BLOC QUÉBÉCOIS

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Renvoi à la Cour suprême sur les mariages gais

« PAUL MARTIN SOMBRE DANS LE CONSERVATISME SOCIAL »

Ottawa, le mercredi 28 janvier 2004 – Le porte-parole du Bloc Québécois en matière de Justice et député de Charlesbourg—Jacques-Cartier, **Richard Marceau** dénonce la décision de Paul Martin d'élargir la portée des questions soumises à la Cour suprême dans le renvoi concernant le mariage entre conjoints de même sexe. Selon le député, le gouvernement libéral tente de se soustraire à ses responsabilités politiques pour des considérations purement électorales.

« Paul Martin souhaite éluder la question des mariages gais parce qu'il craint les répercussions sur ses appuis électoraux. Pour satisfaire sa soif de pouvoir, Paul Martin est prêt à institutionnaliser la discrimination envers les homosexuels. On connaissait Paul Martin comme l'allié de George W. Bush en matière militaire et comme un conservateur fiscal, voilà maintenant une éloquente démonstration de son conservatisme social », a déclaré le député **Richard Marceau**.

Le député du Bloc Québécois a aussi souligné que l'élargissement du renvoi à la Cour suprême est non seulement une volte-face sur l'engagement pris par le gouvernement libéral de ne pas en appeler des décisions des cours d'appel de l'Ontario et de la Colombie-Britannique ainsi que de la décision de la Cour supérieure du Québec, mais constitue en soi un appel déguisé qui aura des répercussions majeures dans l'ensemble du Canada.

« Le gouvernement fédéral jongle avec l'idée de créer une union civile pour éviter de désigner comme un mariage l'union entre des conjoints de même sexe. Cette décision démontre deux choses : d'une part, il montre à quel point il peut s'abaisser pour se faire élire et ensuite à quel point il peut être centralisateur. Le Parlement fédéral n'a pas de compétence en droit familial, sinon pour le mariage et le divorce. En considérant l'union civile, le gouvernement fédéral souhaite clairement, une fois de plus, s'immiscer dans les compétences des provinces », a expliqué **Richard Marceau**.

Rappelons que le Comité de la Justice de la Chambre des communes avait reçu le mandat spécifique du ministre de la Justice de l'époque, Martin Cauchon, d'étudier la question en profondeur. Des consultations ont été tenues partout au Canada et le Comité a conclu au caractère discriminatoire de la définition traditionnelle du mariage. « Des décisions de trois tribunaux, dans autant de provinces, ont confirmé cette interprétation et le gouvernement doit cesser de tergiverser et prendre acte de l'évolution du droit », a conclu **Richard Marceau**.

-- 30 --

Renseignements :

Karine Sauvé, attachée de presse
Aile parlementaire du Bloc Québécois
Tél. : (613) 947-2495
Cell. : (613) 296-1596
www.blocquebecois.org